

Stage d'observation métiers de l'agriculture



Tu fais encore des études, tu te poses des questions sur des métiers que tu aimerais mieux connaître, sur ton avenir professionnel ?

Nous avons une méga proposition à te faire :
un stage de découverte dans l'entreprise de ton choix !

UNE POSSIBILITÉ POUR TOI INCROYABLE...



- **D'approcher le monde du travail** de très près.
- **De faire le tri** des métiers qui te plaisent ou te plaisent moins :
<https://www.laventureduvivant.fr/>
<https://www.agrororientation.com/>
- Se familiariser et vivre au quotidien la réalité des professions.
- **De commencer à travailler** ton projet professionnel.

IL TE FAUT TROUVER UNE ENTREPRISE !



- **Fais jouer ton réseau** : regarde bien autour de toi, il y a sûrement des proches qui peuvent te donner des « bonnes adresses ».
- **Appelle** la Chambre d'agriculture, nos conseillers répondront à tes questions.

IL TE FAUT PASSER PAR PLUSIEURS ÉTAPES INDISPENSABLES



- **Dès que tu as trouvé ton entreprise**, la Chambre d'agriculture valide la mise en œuvre du stage d'observation en établissant la convention.
- **Tu remplis la convention avec l'entreprise** et la signes en 3 exemplaires (ou tu la fais signer par tes parents si tu es mineur).
- **Tu définiras avec l'employeur** le déroulé, et l'organisation de ton stage.

CÔTÉ PRATIQUE : TOUT EST OPEN OU PRESQUE !



- Tu es collégien (en 4^{ème} ou 3^{ème}), lycéen ou étudiant, tu peux faire **autant de stages que tu souhaites sur la moitié des vacances scolaires**, y compris les vacances d'été.
- **Découvre 2 métiers** dans la même entreprise ou découvre le même métier dans 2 entreprises différentes.